Emeutes : un service civil pour LES JEUNES DE BRUXELLES

D'une période de 6 à 18 mois, le stage viserait les 18-25 ans et leur faciliterait leur recherche d'emploi

L'idée a souvent fait débat par le passé mais elle n'a jamais abouti. Certains voulaient le retour d'un service militaire, d'autres celui d'un service obligatoire. À la suite des émeutes survenues à Bruxelles, le député-bourgmestre MR Vincent De Wolf propose, lui, un service civil volontaire. *"L'imposer ne serait pas une bonne idée"*, assure-t-il avant de nous en dire davantage sur sa proposition. L'idée serait de faire naître le projet pilote à Bruxelles, dans un premier temps. Le service civil volontaire viserait les 18-25 ans. Il pourrait s'étendre sur une période allant de 6 à 18 mois. Les jeunes condamnés par la justice pourraient malgré tout y participer. *"C'est sûr qu'il serait impensable de faire travailler une personne condamnée pour viol dans une crèche par exemple. Mais on pourrait envisager la création d'un jury qui autoriserait ou non un condamné, en fonction de son parcours, à adhérer à ce service civil."*

UN SERVICE CIVIL QUI ne pourrait se pratiquer sans la signature préalable d'un contrat-citoyen. *"Il faut que le jeune adhère à un socle de valeurs communes. Cela doit être combiné au service civil. Ce dernier serait volontaire mais la signature du contrat-citoyen serait par contre obligatoire"*, précise Vincent De Wolf.

LA PHRASE

"Le service civil volontaire serait combiné à la signature, obligatoire elle, d'un contrat citoyen reprenant un socle de valeurs communes"

Vincent De Wolf, député-bourgmestre d'Etterbeek

Un service civil qui faciliterait non seulement recherche future d'emploi des jeunes, puisqu'une attestation officielle de son exécution serait délivrée en fin de parcours, mais qui offrirait aussi un ticket d'entrée à la future école des métiers. *"L'entrée dans cette école, qui donnera accès aux différents métiers de sécurité, sera favorisée pour les jeunes ayant réalisé un service civil."*

Pour mettre en place ce fameux service civil, il faut des partenaires. *"Des crèches, des écoles, des maisons de retraite, des hôpitaux, des mouvements de jeunesse, des CPAS, toute une série d'acteurs qui permettraient de concrétiser la mise en place de ces stages."*

Des stages qui seraient payés au minimum 33 euros par jour. *"Ce serait le minimum auquel on ajouterait les frais de déplacement."*

LA RÉALISATION de ce service civil n'empêcherait pas un jeune au chômage par exemple de continuer à percevoir ses allocations. Le service lui permettra en revanche de compléter son C.V. d'une fameuse expérience qui, Vincent De Wolf en est convaincu, lui ouvrira davantage de portes.

Nawal Bensalem